

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 1 décembre 2023	N° 2023-551

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06
Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir de 19h17
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h
Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12
M. Jérôme PESKINA à M. Franck RAYNAL à partir de 17h
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PESKINA de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35
Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15
M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20
M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50
M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35
M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45
M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de
18h18
M. Thierry TRIJOULET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 1 décembre 2023	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	<i>N° 2023-551</i>

**SPL Bordeaux Aéroport - Rapport des administrateurs sur les collectivités
d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités
territoriales - Information au conseil**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

« Les représentants des collectivités territoriales doivent présenter au moins une fois par an aux collectivités dont ils sont les mandataires un rapport écrit sur la situation de la Société conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. A ce titre, ils peuvent réclamer la fourniture de toute pièce ou de tout élément d'information propres à éclairer leur rapport. »

Présentation de la structure :

Dénomination sociale : Bordeaux Aéroport

Statut : SPL au capital de 0,5M€ détenue à 50% par Bordeaux Métropole

Président : Alain ANZIANI

Directeur Général : François BAFFOU

Objet : Réalisation pour le compte des collectivités actionnaires des opérations d'aménagement, de construction et d'exploitation immobilière.

Périmètre géographique : Bordeaux Métropole

LA Société publique locale (SPL) a été créé en 2011, sur initiative des 3 communes de l'Aéroport : Mérignac, Saint Médard en Jalles, Le Haillan et de Bordeaux Métropole.

L'objet social comprend le portage immobilier des espaces de la technopole. En quelques années la structure est passée de 2 sites (Site ABC 25 rue Marcel Issartier et Aeronum près de l'Aéroport) à 4, en ouvrant 2 nouveaux espaces à Blanquefort, puis Bègles. Une troisième phase s'opère en 2020 avec le portage du site à Saint Médard en Jalles : le technofab puis en 2023 avec le portage immobilier du site Cockpit (6 500 m2) et l'abandon des sites Technofab et Aeronum.

Synthèse

La vie sociale

Les services de Bordeaux Métropole (BM) ont constaté la conformité aux statuts de la SAEM de divers éléments comme les modifications statutaires, le changement d'administrateurs, les modifications du capital social, le nombre d'instances tenues au cours de l'exercice et le respect des conditions de quorum.

Le rapport annuel des élus est prévu par l'article 33 des statuts de la SPL :

« Les représentants des collectivités territoriales doivent présenter au moins une fois par an aux collectivités dont ils sont les mandataires un rapport écrit sur la situation de la Société conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. A ce titre, ils peuvent réclamer la fourniture de toute pièce ou de tout élément d'information propres à éclairer leur rapport. »

La société a pour objet de réaliser pour le compte exclusif de ses collectivités actionnaires dans leur seul périmètre géographique, des opérations d'aménagement, de construction et d'exploitation immobilière.

La société sera chargée de la gestion du Centre d'Affaires existant et de ceux à venir pour les activités liées à la thématique de la Technopole Bordeaux Technowest. En fonction des besoins, la société pourra acquérir, aménager et commercialiser des terrains concernés par l'emprise de la Technopole. Elle pourra construire et louer des bâtiments industriels, tertiaires ou mixtes destinés à l'accueil des entreprises dédiées à :

- l'Aéronautique-Spatial-Défense (ASD) ;
- les activités industrielles, commerciales et services intégrant une part significative de la R&D ;

A cet effet, la Société effectuera toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles et financières se rapportant aux objets définis ci-dessus ou à des objets similaires ou connexes.

Elle pourra en outre réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec ces objets et qui contribuent à sa réalisation.

Domaine d'activité : Aménagement, exploitation immobilière

Adresse du siège social : 25 rue Marcel Issartier

Nombre de Salariés : 1 (DG)

Aucun élu n'est rémunéré ni indemnisé depuis la création de la SPL. Aucun avantage en nature n'est prévu pour les élus et mandataire sociaux depuis la création de la SPL

Répartition du capital social : Lors de la constitution il a été fait apport de la somme de 500 000 euros, correspondant à la souscription de la totalité des actions, et représentant les apports en espèces composant le capital social réparti comme suit :

Bordeaux Métropole	250 000€	2 500 actions
Mérignac	125 000€	1 250 actions
Saint Médard en Jalles	84 000€	840 actions
Le Haillan	41 000€	410 actions

Gouvernance : Voir statuts, articles 15 à 22

Les relations contractuelles avec Bordeaux Métropole et les communes actionnaires

Une convention d'objectifs et de moyens a été votée en CA et AG de la SPL en Juillet 2023, délibération en cours pour approbation dans les communes de Saint Médard en Jalles et Mérignac. Convention votée pour la commune du Haillan en juin 2023. A venir pour Bordeaux métropole

Apport en compte courant de la Métropole voté en Juin 2023 pour 600 000 €, libérable en 2 tranches (400 000 € en Septembre 2023 et 200 000 € 1 an plus tard) sans garantie d'emprunt des collectivités actionnaires.

Modification des statuts en 2023, concernant l'objet social voté en Février 2023 (voir plus haut) Ancien objet : La société a pour objet de réaliser pour le compte exclusif de ses collectivités actionnaires dans le seul périmètre géographique des communes actionnaires, des opérations d'aménagement, de construction et d'exploitation immobilière. Nouvel objet voté : La société a pour objet de réaliser pour le compte exclusif de ses collectivités actionnaires **et** dans leur seul périmètre géographique, des opérations d'aménagement, de construction, et d'exploitation immobilière.

L'activité, les faits marquants et les perspectives

Activités écoulées :

- Portage immobilier du site rue Marcel Issartier à Mérignac
- Portage Immobilier du site Aeronum à Mérignac
- Portage Immobilier du site Ecoparc à Blanquefort
- Portage Immobilier du site Newton à Bègles
- Portage du site Technofab à Saint Médard en Jalles Conception et développement du site Cockpit.
- Commercialisation des espaces cockpit dont le site doit être livré en fin d'année
- Choix des prestataires pour l'aménagement de cockpit

A noter l'apparition de risques nouveaux, liés au portage du nouveau bâtiment Cockpit, qui entraîne une variation du compte d'exploitation de la SPL de 800 000 € à 2 000 000 €. De fait le besoin en fonds de roulement est en forte augmentation d'où la nécessité de l'apport en compte courant.

Le risque principal demeure sur le montant de charges estimé qui seront à régler sur le bâtiment et le taux de remplissage. A date, ce dernier est de 96%.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1524-5 ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole est actionnaire de la SPL Bordeaux Aéroport et que, dans ce contexte, il est nécessaire de présenter chaque année au conseil de Bordeaux Métropole le rapport des administrateurs représentant Bordeaux Métropole au sein du Conseil d'administration de Bordeaux Aéroport, Société publique locale (SPL) ;

DECIDE

Article unique : de prendre acte du rapport des administrateurs représentant Bordeaux Métropole au sein du Conseil d'administration de la SPL Bordeaux Aéroport au titre de l'exercice 2022.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 DÉCEMBRE 2023	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Stéphane DELPEYRAT
DATE DE MISE EN LIGNE : 8 DÉCEMBRE 2023	